

ABONNEMENT.

Un an	36 fr.
Six mois	18
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annouces, la ligne	30 c.
Reclames	30
Faits divers	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des inscriptions reçues et même payées,
sans justification dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

SAUMUR

8 AVRIL 1882.

Le lundi de Pâques, 10 avril, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

Chronique générale.

Avec les hirondelles, nos députés sont de retour parmi leurs électeurs. Ils ont déserté le forum, les joutes oratoires et les affaires du pays. Songez donc ! à part les vacances de Noël et du jour de l'an, il y avait sept mois qu'ils siégeaient ; ils avaient tenu trente-sept séances, soit, par mois, cinq séances ; les efforts de leur patriotisme s'étaient haussés jusqu'à discuter et voter cinq lois, juste une par mois ; leurs forces étaient à bout, ils avaient besoin de repos. Puis, il leur tardait d'user enfin amplement de leur permis de circulation sur toutes les lignes de chemins de fer.

Et les voici en présence de leurs électeurs.

Eh ! eh ! si ces derniers interrogent sérieusement leurs mandataires sur la... besogne qu'ils ont faite, plus d'un de nos honorables sera fort empêché de répondre.

Jamais représentants du pays n'ont en effet témoigné plus clairement qu'ils étaient, par le caractère et par l'esprit, inférieurs à leur mandat, et cependant personne ne leur reprochera le chômage qu'ils vont imposer à la politique. C'est que leur dispersion est un répit pour les honnêtes gens et que la France s'est toujours trouvée plus tranquille et plus libre pendant les courts moments où 400 représentants républicains ne s'occupent plus d'elle.

On sait que les carnets de circulation qui ont été délivrés aux membres des deux Chambres, il y a une huitaine de jours envi-

ron, en vertu d'une convention passée entre les questeurs de la Chambre et du Sénat, ne portent pour nos honorables le passage gratuit que sur nos six grandes lignes de chemins de fer.

Devaient-ils payer leur place entière sur le septième réseau, sur les chemins de fer de l'Etat ?

Le gouvernement n'a pas pensé qu'il pût être moins libéral que les grandes Compagnies envers les membres du Parlement.

Aussi a-t-il fait distribuer, à chacun d'eux, un second livret de circulation gratuite sur les chemins de fer de l'Etat.

Cette fois, ce ne sont pas les actionnaires des Compagnies qui souffriront de la faveur, ce seront les contribuables.

Pour bien apprécier l'opportunité de la mesure, il suffit de constater que les chemins de fer de l'Etat coûtent par jour (nous donnons le chiffre officiel) 18,000 fr. aux contribuables.

LA RÉPUBLIQUE CONDAMNÉE PAR M. GAMBETTA.

Si nous en croyons le moniteur de M. Gambetta, la République est dans de mauvais draps.

Depuis qu'elle est élue, la nouvelle Chambre n'a fait que des sottises.

« Ce que l'on comptait qu'elle ferait, elle ne l'a pas fait ; ce que l'on croyait qu'elle ne ferait pas, elle l'a fait. »

M. Gambetta est sans doute un peu de l'avis des conservateurs sur un grand nombre de points.

Il pense que la majorité représentée par le gouvernement Freycinet-Goblet-Ferry a tort de heurter sans cesse les sentiments du pays.

Sans oser le dire tout haut, il estime sans doute que les persécutions nouvelles contre la religion sont une maladresse.

M. Gambetta, si le pouvoir lui avait été laissé, aurait assurément ménagé davantage l'opinion publique.

Son plus grand désir était de se rallier les conservateurs, et il aurait fait tous ses ef-

forts pour réparer les fautes commises par ses prédécesseurs.

Aujourd'hui, le chef de l'opportunisme désespère de la situation ; il voit et déclare que la République court les plus grands dangers.

Il constate que les républicains, livrés à eux-mêmes, ne sont capables que de se compromettre.

Et il s'écrie : « Quand on pense que cette Chambre a encore trois ans et demi à vivre ! »

Si dans cinq mois les députés ont déjà réussi à tellement démonétiser la République, que sera-ce donc dans quarante mois ?

Les lamentations de M. Gambetta nous paraissent justes, et nous les reproduisons surtout parce qu'elles contiennent une leçon déjà ancienne :

C'est que tous les républicains intelligents en arrivent à souhaiter la dictature.

M. Gambetta vient de prononcer la condamnation du régime républicain.

Il paraît que la commission chargée du dépouillement et du classement des programmes électoraux, s'est juré de faire le désespoir d'un certain nombre de républicains. On a appris, en effet, juste au moment de partir en vacances, qu'elle n'entendait plus se contenter de publier les professions de foi, mais qu'elle comptait y ajouter les déclarations qui ont pu être faites, par les candidats aujourd'hui députés, dans les réunions publiques.

Il sera, certes, fort désagréable de voir livrer à la malignité des contemporains et de la postérité des promesses improvisées et des engagements dont on espérait qu'il ne restait plus rien ! A-t-on le droit de faire de pareilles surprises à des députés, même en avril ? Plusieurs affirment que non, et proclament que la commission est bel et bien en train de dépasser ses pouvoirs.

muné de Sardagne en Vignebois, où il est parvenu à éteindre la mendicité en se conformant aux précédents qui ont atteint le même résultat dans les communes de Soreillac, Saint-Jean-du-Rocle et autres, sous l'impulsion éclairée de M. le comte du Hêtre et de son fils le savant agronome.

Après le tour de France qu'il accomplit en compagnie des jeunes de Coerez, Zeb et Sterwinzy, sous la direction de l'illustre docteur Delcambre, vieil ami de leurs familles, Gordien du Hêtre fut le promoteur de la féconde idée du campagnonnage agricole, institution appelée à porter un jour les meilleurs fruits, car par elle doit être vaincue la routine. Du reste, il a eu le bonheur de rencontrer le concours infiniment précieux de son beau-frère le marquis de Sardagne, homme pratique s'il en fut, et l'auteur de notre meilleur *Traité de chimie agricole*.

Cet ouvrage précieux, dont la météorologie et la géologie sont les deux bases, offre, en regard de l'analyse des terrains, celle des amendements et des engrais les plus propres à en accroître le rendement aux divers points de vue des céréales, des vignobles et des pâtures. Les procédés, les usages, les modes contradictoires de culture y sont passés au crible de la plus judicieuse critique. Pareils livres sont œuvres de bien de l'ordre le plus élevé.

Celui-ci, dédié à notre savant philanthrope le docteur Delcambre, est précédé de considérations

Les ministres — surtout ceux de l'intérieur et de l'instruction publique — paraissent singulièrement fatigués des obsessions des députés réclamant sans cesse contre le personnel administratif de leur département. Ce ne sont que changements ou révocations qu'ils sollicitent pour y substituer leurs créatures.

Dans bien des circonstances, les ministres et les préfets ont tenu bon, et ont résisté à l'empiètement parlementaire, mais depuis que les députés sont rentrés chez eux, les ministres sont journellement assiégés de réclamations et de plaintes.

M. SCHÖELCHER EN SOUTANE.

Le Français rappelle que M. Schœlcher, fanfaron d'athéisme, a été fort heureux naguère de recourir à un prêtre de ce Dieu qu'il renie. C'était en décembre 1851, M. Schœlcher allait être arrêté, quand il se souvint qu'un de ses camarades de collège était prêtre et attaché comme vicaire à une paroisse de la rive droite :

« Le soir du 4 décembre, l'abbé X... voit arriver chez lui la vieille barbe ; elle n'est pas fière ; elle demande qu'on la cache et qu'on la couche. L'abbé X... n'était pas riche, il n'avait qu'un lit ; il le cède à M. Schœlcher et passa la nuit dans un fauteuil pendant que son hôte dormait en rêvant sans doute de la République.

Le lendemain matin, M. Schœlcher se garda de se montrer dans la rue. Il s'imaginait qu'on allait le prendre pour le fusiller, ou l'envoyer à Cayenne ou à Lambessa. Il s'adressa au prêtre, qui, n'écoulant que son bon cœur, se rendit à la préfecture de police, demanda un passeport et, profitant de ce que M. Schœlcher lui ressemblait, lui donna ce passeport afin que le farouche montagnard pût fuir. M. Schœlcher endossa une soutane, prit un bréviaire sous son bras et partit. Il laissa à l'abbé X... qui avait été son hôte, un vieux paletot. A ce paletot il y avait un trou. C'était, selon M. Schœlcher, le trou d'une balle. Quoi qu'il en fût, ce paletot

économiques d'une grande valeur sur les moyens de combattre efficacement le paupérisme.

« Éclairer l'intérêt individuel afin de le rendre solidaire de l'intérêt collectif. Instruction, éducation, propagation de l'idée fondamentale : travail et charité.

» Rendre le capital facilement accessible à tous les hommes laborieux, moins par l'économie individuelle que par la prévoyance collective.

» Grouper pour le bien : Associer les cœurs, les bras, les intelligences.

» Prévenir la décadence de quiconque veut vivre de son travail.

» N'isoler que le mal, autour duquel doit se former le vigilant cordon sanitaire des hommes résolus à combattre l'égoïsme, cause unique de toutes les ambitions coupables et de toutes les discordes.

— Allons ! la goutte d'eau n'a pas été inutile, dit modestement, après avoir lu cette préface, le docteur Delcambre, toujours alerte et bien portant, travaillant toujours, ne désespérant jamais de l'avenir.

Père et mère honoreras ; les philanthropes sincères et actifs honorent l'humanité leur mère, et vivent longuement. Leur élixir se trouve, de reste, dans la satisfaction que leur procurent les œuvres qu'ils accomplissent ; elle rafraîchit leur sang,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

(Suite et fin.)

EPILOGUE.

En 1872, M. le marquis de Sardagne fut élu président du conseil d'administration de la Compagnie Lutécienne, où l'on sait comment il débuta, par les actives fonctions de censeur des ateliers. Nul mieux que lui n'en connaissant à fond les nombreux détails, les administrateurs, ses collègues, en témoignage de leur haute estime, l'appelèrent à l'unanimité à ce poste éminent dans la même séance où M. Louis Vaurant fut nommé directeur.

M. Louis Vaurant, secrétaire général depuis 1865, ayant, par son énergique présence d'esprit, préservé l'établissement des fureurs incendiaires des pétroleurs de 1871, il était de toute justice, puisque la place devenait vacante, de la lui accorder comme au plus méritant.

Nul doute que, sous son intelligente direction, la Compagnie ne voie prochainement renaitre la

prospérité dont elle jouissait avant la fatale guerre de 1870.

M. le marquis de Sardagne s'honore d'être l'un des membres fondateurs de l'Association pour les emplois temporaires, bienfaisante institution qui a pour devise : « Le travail est un devoir ». L'objet de cette œuvre de prévoyance charité est de procurer, sans frais, un travail rémunérateur aux salariés de tous genres qui, pour causes autres que l'inconduite, se trouvent au dépourvu.

L'association dont M. Honoré Vaurant est l'agent central, s'est successivement mise en rapports avec toutes les grandes entreprises industrielles et commerciales de la France entière. Elle a déjà même d'utiles relations avec l'étranger. Elle fait incessamment les plus actives recherches, procure des positions provisoires, facilite par son organisation le placement définitif, accorde des secours ou des avances, contrôle les livrets des postulants, et prévient ainsi par un ensemble de mesures sagement coordonnées, des catastrophes sans nombre. Elle soutient les existences précaires de gens laborieux qui, sans elle, seraient exposés à rouler au fond de cet abîme où la misère corrompt les infortunés condamnés à l'oisiveté. Elle supplée aux relations, aux protections qui leur manquent, car tout livret contrôlé par ses agents vaut la meilleure des recommandations.

M. le marquis de Sardagne est maire de la com-

demeura longtemps chez l'abbé X... comme une relique très-laïque, mais qui rappelait un bon souvenir, celui du service rendu... »

LA GÉOGRAPHIE DU Voltaire.

Dans une correspondance qu'il envoie au Voltaire, de sa chambre sans doute, mais non de Sablé, M. Alberty nous paraît commettre une légère erreur.

La folle du logis a joué un grand rôle dans mon voyage à Chevreuse.

Il y a dans son récit une amusante confusion entre Sablé et Chevreuse. Le Voltaire ne fait des deux localités qu'une seule. Il y a cependant quelque différence. Sablé se trouve à 30 kilomètres Nord-Ouest de La Flèche, c'est-à-dire dans le département de la Sarthe, tandis que Chevreuse est situé dans le département de Seine-et-Oise, à 49 kilomètres Nord-Est de Rambouillet.

Une telle confusion jette d'étranges doutes sur le voyage que le reporter du Voltaire est censé avoir fait... à Sablé ? ou à Chevreuse ?

Il fera bien, croyons-nous, de profiter de la loi sur l'enseignement obligatoire pour repasser sa géographie ; cette malheureuse géographie qui a été pour M. Gambetta et ses amis l'occasion de tant de mécomptes et de déboires !

Extrait d'une dépêche envoyée au Temps par son correspondant de Tunis :

« Les maraudeurs qui restent encore vers Gafsa ont enlevé dernièrement une caravane de marchandises venant de Tunis. Une de nos colonnes, envoyée à leur poursuite, les atteindra sûrement.

Le fait s'est passé à Amra, entre Kairouan et Gafsa, mais les maraudeurs ne trouveront aucune issue et seront entourés, soit par les troupes, soit par les goums, qui sont en mouvement dans tout le sud de la Régence. »

Les procédés républicains pour le recrutement des écoles laïques sont d'une légalité douteuse et d'une honnêteté quelque peu frotée. Ces deux échantillons de propagande, cités par la Patrie, en feront suffisamment ressortir le caractère odieux :

« Dans une commune des bords de la Loire, un maire a voulu laïciser l'enseignement des petites filles. Il a fait venir une institutrice laïque, et les Sœurs ont ouvert une école libre. L'école libre a soixante élèves et l'école laïque cinq. Un pauvre passeur, adjudicataire d'un bac, a reçu d'un inspecteur de la navigation une lettre où il lui dit que, bien qu'il ne dépende pas directement de l'administration, il a intérêt à se concilier la bienveillance de ceux qui veillent à l'exécution des clauses du cahier des charges, et que, par conséquent, on l'engage à retirer sa petite-fille de chez les Sœurs pour la placer à l'école laïque.

Dans le chef-lieu d'un département normand, un certain nombre de pères

de famille ont, à la suite de la promulgation de la nouvelle loi sur l'instruction primaire, retiré leurs enfants de l'école communale pour les mettre chez les Frères. L'inspecteur d'académie, ayant appris le fait, a immédiatement écrit au supérieur des Ecoles chrétiennes pour lui ordonner de renvoyer ceux des anciens élèves de l'école qu'il pouvait avoir reçu, et lui défendre d'en recevoir à l'avenir. »

En publiant ces faits, la Patrie assure qu'elle en a la preuve.

DEUX CATHOLIQUES

ET LA LOI D'ENSEIGNEMENT.

— Eh bien, que prétendent donc faire nos amis ? me demandait un brave homme, assez bon catholique, du reste, mais modéré avant tout.

— Ce qu'ils prétendent faire ? Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire qu'ils s'arrogent le droit de pousser les autres à manquer de prudence et de sagesse.

— A propos de quoi ?

— A propos de la nouvelle loi sur l'enseignement.

— Ah ! je vous comprends, vous n'êtes pas, je le soupçonne, pour exhorter les catholiques à défendre la foi de leurs enfants ?

— Pardon, mais la nouvelle loi n'attaque la foi de personne.

— Comment ! la loi qui décrète l'école sans Dieu n'attaque pas notre foi ?

— Mais non, la loi ne vous défend pas d'enseigner vous-même, ou par d'autres, la religion à vos enfants ; elle déclare seulement que cet enseignement ne sera pas donné à l'école.

— Et vous croyez que cette loi-là, si on l'exécute, n'arrachera pas la foi catholique du cœur de la France !

— Vous exagérez.

— Comment, j'exagère ! Est-ce que, dans une foule de familles, les enfants reçoivent une autre instruction que l'instruction donnée à l'école ?

— Ne peuvent-ils aller à l'église, au catéchisme ?

— Sans doute ils iront au catéchisme ; mais combien de fois par semaine, et combien de temps ? L'expérience ne montre-t-elle pas que si les enfants n'apprennent leur religion qu'à l'église, la plupart d'entre eux ne sauront rien ? Ils n'auront pas écouté, ils n'auront pas compris, et surtout ils n'auront pas retenu. Les enfants ont absolument besoin qu'on leur répète cent fois la même chose, qu'on les forme, bon gré mal gré, d'imprimer dans leur légère cervelle les vérités les plus nécessaires. Jusqu'ici, à l'école, le maître consacrait une bonne partie de ses heures à faire réciter le catéchisme. Désormais il n'en sera plus question pour lui ; quelle notion religieuse ses élèves pourront-ils avoir ?

— C'est regrettable, je l'avoue, mais personne n'y peut rien.

— Quoi ! vous rappelez-vous Pilate ?

— Que voulez-vous dire ?

— Oui, devant la foule juive qui réclamait à grands cris la mort du Juste, Pilate se fit cette réflexion opportuniste : « Personne n'y peut rien ! » C'est-à-dire personne n'y peut rien sans se mettre en avant, sans se compromettre. Or, moi Pilate, je ne veux pas me compromettre.

— Il ne s'agit pas de tout cela, reprit le brave homme d'un ton piqué, il s'agit simplement de la nouvelle loi. Et je me borne à soutenir que cette loi n'est pas aussi impie que vous voulez le prétendre ; je soutiens que cette loi n'est ni impie, ni athée, elle est simplement négative.

— Négative ?

— Oui, ce n'est pas une loi positive, défendant formellement d'enseigner la religion ; c'est une loi négative, se bornant à déclarer qu'à l'école la religion ne sera pas enseignée.

— Et vous croyez qu'une distinction si subtile....

— Ce n'est pas une distinction subtile. C'est une distinction capitale. A ce point que si la loi interdisait, en termes positifs, l'enseignement religieux, nous serions tous obligés, nous catholiques, à ne pas lui obéir. Mais, dès lors qu'elle n'est pas une loi positive....

— Allons donc ! Vous cherchez un vain prétexte pour endormir votre conscience ! Vous êtes catholique, vous le reconnaissez — au moins devant moi ! — Vous êtes, en outre, un catholique intelligent, instruit. Vous rappelez-vous certaines propositions condamnées par le Syllabus ?

— De quelles propositions parlez-vous ?

— De celle-ci d'abord :

« Proposition XLV. — Toute la direction des écoles publiques, dans lesquelles la jeunesse d'un Etat chrétien est élevée, si l'on en excepte seulement, dans une certaine mesure, les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile.... »

— Ne voyez-vous pas que le Souverain-Pontife, en condamnant cette proposition, a condamné la nouvelle loi française ?

Relisez maintenant la proposition XLVII :

« La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe de la population, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure, et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Eglise, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le désir des gouvernants et le courant des opinions générales de l'époque. »

— Est-ce que la nouvelle loi ne soumet pas pleinement les écoles à la volonté civile et politique et au désir des gouvernants ? Est-ce qu'elle ne les soustrait pas à toute autorité de l'Eglise, à toute influence de sa part ?

— Voyez enfin la proposition XLVIII :

« Des catholiques peuvent approuver ce système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale sur cette terre. »

Eh bien, comprenez-vous ? Le système d'éducation imposé par la loi nouvelle n'est pas en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise ? Vous alléguiez qu'il n'est pas positivement contraire. Or, vous devez avouer qu'il est en dehors, qu'il ne s'occupe pas de la foi, qu'il ne s'occupe pas de l'Eglise. Il est en dehors ! Oui, ce système en dehors, le Souverain-Pontife condamne positivement et absolument.

En outre, ce système d'éducation n'a pas pour unique but, ou du moins pour principal, « la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale sur cette terre ? » Oui encore, n'est-ce pas, ou du moins, tous les journaux républicains l'ont proclamé et le proclament. Nous voulons pas faire des chrétiens, des citoyens, s'écrient-ils, nous voulons faire des citoyens !

— Ils le veulent ! mais vous, catholiques, le voulez-vous aussi ? Est-ce là votre unique, ou du moins votre but principal ? Vous en êtes là, vous êtes sous le coup de condamnation doctrinale du Souverain-Pontife.

Mais vous n'en êtes pas là, j'en suis sûr. Avec donc la bonté de comprendre, qu'un catholique, quel que soit son rang, quelle que soit sa situation, ne pourra faire devant la loi de malheur. Il sera conscience, obligé d'y résister. D'y résister, entendez-moi bien ! Non pas seulement gémir en secret, d'en gémir devant quelques intimes, en ajoutant : Nous n'y pouvons rien !

— Non, Dieu n'a pas dit aux catholiques « Avant les impies qui me chassent, vous contenterez d'avoir peur ; vous vous bornerez au silence, tout au plus vous vous permettrez un soupir. » Dieu n'a pas donné de tels ordres. Dieu traire. Dieu demande des actes. « Celui n'est pas pour moi, est contre moi, » l'Evangile. Voilà un texte net et clair.

Où est le texte ainsi conçu : « Entrez et ses ennemis, soyez neutres ? »

— Donc, le devoir est tout tracé, blâmez pas les catholiques qui condamnent leurs actes à leurs croyances, imitez-les !

Opinion de Platon, Cicéron et Plutarque

SUR LA LAÏCISATION RÉPUBLICAINE.

« Tous les hommes qui ont seulement la moindre portion de raison intrinsèque, Dieu au commencement de toutes leurs actions, quelle qu'en soit l'importance. »

PLATON (Timée).

« Que des hommes qui vivent en société commencent donc par croire fermement qu'il y a des dieux maîtres de tout et qui gouvernent tout, qui disposent de tous les événements, qui ne cessent de faire bien au genre humain, dont les règnes démêlent ce que chacun est, ce que chacun fait, tout ce qu'on se permet, même, dans quel esprit, avec quels sentiments on professe la religion des »

entretenaient le meilleur équilibre des humeurs et des organes, et donne à leur âme un domicile si agréablement tenu qu'elle n'est point pressée d'en sortir.

Laure, de son côté, quand elle eut relu et bien compris la préface du Traité de chimie agricole, la médita et tout à coup, se levant enthousiasmée, elle dit à Manuel :

— La lumière était sous le boisseau ; bénis à jamais ceux qui ont fait de toi un phare de salut !

On était alors au château de Sardagne, où, depuis la mort de la douairière et du chevalier de Vervaines, M^{me} Vauriant passait généralement l'automne, avant de consacrer l'hiver à ses fils, retenus à Paris, après quoi elle retournait à Soreillac.

— Les voies de la Providence sont impénétrables ! dit-elle ; pour apprendre à bien distinguer entre pauvres et mendiants, il fallait que je fusse mendiant et pauvre moi-même.

En ce moment entra Jean-Baptiste Verrot, qui portait désormais cravate noire et moustache plate. Ainsi l'avait exigé Finette. Pour rien au monde elle n'aurait voulu revoir les favoris en côtelettes ni les cravates roses ; mais les cravates blanches et l'absence de toute barbe avaient décidément un air trop solennel.

Maitresse femme désormais, elle était à son tour admirée par son mari, unique valet de la maison où grandissaient, parallèlement à Jules, Marie et Gordienne de Sardagne, toute une lignée de Fifer-

lin des deux sexes, élevés dans les meilleurs principes de fidélité, de respect, d'ordre et d'économie.

On n'avait accru la dépense que dans la proportion indispensable. Laure y tenait, Manuel y consentait de grand cœur. On pouvait ainsi faire de toutes parts un bien immense.

Jean-Baptiste Verrot apportait une lettre timbrée de Soreillac.

— Lisons ! dit Manuel en rompant l'enveloppe.

Le comte de Hêtre, qui avait abdiqué la dignité de maire en faveur de son fils Gordien, annonçait que sa belle-fille Noëlle venait de lui donner un troisième petit-fils, dont on pria Laure d'être la marraine. Honoré serait le parrain. Mère et enfants allaient au mieux.

Ce jour-là même, Jeanne Simon avait mis au monde le deuxième enfant de Jacques Bernard, son heureux époux.

En Soreillac, les dragées de baptême ne manqueraient pas. Les bouquets de mariés non plus, car le double mariage de Denis et de Céline Colas, annoncé au prône, était affiché sur la porte de la mairie.

Colas était, à cette heure, selon ses vœux, l'un des souscripteurs pour les secours aux pauvres.

Bonnes nouvelles de Suzanne, d'Hortense, de leurs maris, de leurs enfants, ainsi que de la comtesse, qui radotait un peu d'économie politique. Elle parlait paupérisme, agronomie, association,

mélangeant au mieux tout cela, portant aux nues le docteur Delcambre, ses amis Zeb et Sterwinzy, Honoré, Gordien, et, par-dessus tout, son mari. Elle affirmait de bonne foi que jamais elle n'avait partagé aucun des préjugés du grand monde.

— De très-bonne heure, disait-elle, j'ai renoncé à notre dispendieux hôtel pour assurer ici le progrès agricole en y détruisant la mendicité. J'ai élevé mes filles en ménagères, femmes de bien, charitables en parfaite connaissance de cause. J'ai voulu que mon fils et que mon gendre fussent des hommes utiles, et j'ai eu le bonheur d'être admirablement comprise et secondée par mon sage mari. Tenez ! aujourd'hui même, séance du 4 juin, à l'Assemblée nationale, M. Keller n'a fait qu'exprimer mon opinion en disant que tout le monde est obligé à la loi du travail.

L'unique contre-partie de toutes les bonnes nouvelles fut celle de la perte du vicomte d'Ernont, chef d'escadron, officier de la Légion-d'Honneur, qui, ayant vaillamment combattu contre les Prussiens, avait été recueilli au château de Hêtre.

Il venait d'y succomber aux suites de ses blessures, après avoir été soigné, durant sa longue maladie, par la bonne Fluviane, jeune encore à force de charité, toujours attentive, ingénieuse, prévenante, infatigable. Désolé de finir insolvable, mais assisté chrétiennement par le curé de Soreillac et moralement reconforté

— J'ai beaucoup sabré ! dit-il. J'aurais pu rire plus mal ! Merci de tous vos soins, ma chère Fluviane. Si là-haut je rencontre quelque sainte, ce ne sera pas la première de ma connaissance !

Là-dessus, il s'était tu et endormi pour ne se réveiller.

FIN.

La semaine dernière, l'Echo Saumurois a publié un article bibliographique sur le très intéressant ouvrage, en trois parties, de EDOUARD GRIMBLOT, intitulé :

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Nous annonçons avec plaisir que l'auteur de Saumurois a obtenu l'autorisation de publier ce roman si remarquable. Un grand succès a été constaté par la presse saumuroise.

Donc, dès mardi prochain, nous commencerons la publication du CONGÉ DU CAPITAINE, qui sera pour les lecteurs de ce journal une véritable bonne fortune.

qui mettent de la différence entre l'homme pieux et l'impie. Veut-on nier que ces sentiments-là ne soient d'une grande utilité, quand on voit dans combien d'occasions le serment est le sceau de nos passions, pour combien la religion entre dans la foi de nos alliances, combien de crimes la crainte d'une punition sévère a prévenus et combien est sainte une société d'hommes persuadés qu'ils ont au milieu d'eux, et pour juges et pour témoins, les dieux immortels... Je doute moins, les dieux immortels... Je doute moins, si d'éteindre la piété envers les dieux, ce ne serait pas anéantir la bonne foi, la société civile et la principale des vertus, qui est la justice. »

CICÉRON (*De Legibus*, II, 7).

Enfin, Plutarque, dans un traité écrit contre un épicurien athée de son temps, disait :

« Allez n'importe où ; vous pourriez trouver des villes sans murailles, des villes où l'on n'ait pas besoin de monnaie et qui ne connaissent ni gymnases, ni théâtres ; mais une cité qui ne reconnaisse rien de sacré ni de divin et où on ne sacrifie pas aux dieux, soit pour obtenir des biens, soit pour détourner des maux, non, jamais une semblable cité ne s'est vue et ne se verra. Pour moi, je comprendrais mieux une ville se soutenant en l'air sans reposer sur aucun fondement, que je ne pourrais me figurer une ville organisée ou maintenue, après qu'on y aurait détruit complètement l'idée de la divinité, car cette idée est le lien de toute société et le fondement de toute législation. »

ÉTRANGER

On télégraphie de Vienne, 6 avril, au *National* :

« La situation de l'Égypte s'aggrave, par suite des intrigues d'Ismaïl-Pacha. On craint un coup d'État. »

« La nomination d'un attaché militaire en Serbie est considérée comme un symptôme précurseur de la conclusion d'une alliance défensive et offensive de la Serbie avec l'Autriche. »

Le *Temps* reçoit également de Vienne la dépêche suivante :

« Malgré les démentis officiels, la nouvelle d'une entrevue de l'empereur d'Autriche avec le roi d'Italie à Monza se maintient avec persistance dans les cercles diplomatiques. »

« Ce voyage aurait lieu après que le roi et la reine d'Italie se seraient fixés dans leur résidence d'été. »

« On appréhende ici des complications intérieures en Égypte, par suite des intrigues d'Ismaïl-Pacha. »

« Les dépêches des journaux d'Odessa, de Varsovie, de Kief et d'autres villes de la Russie disent que le gouvernement craint de nouveaux excès contre les juifs pendant les fêtes de Pâques. »

« Des mesures de précaution sont prises partout. »

Barcelone, 6 avril.

La résistance passive des ouvriers continue, mais aucun désordre ne se produit. La garnison vient cependant d'être renforcée.

Quelques magasins ont été fermés à Santander et à Oviédo, pour protester contre l'impôt des patentes industrielles, mais ils ne tarderont pas probablement à être rouverts.

Madrid, 7 avril.

Ce soir aura lieu une réunion convoquée par les ouvriers catalans venus à Madrid pour protester contre le traité de commerce franco-espagnol.

Les ouvriers de Madrid seront invités à assister à cette réunion.

La France reçoit de son correspondant spécial de Berlin la dépêche suivante :

Berlin, 7 avril.

« Nonobstant les avis contraires qu'on répand dans le public, l'état de l'empereur Guillaume inspire d'assez vives inquiétudes à ses médecins et à son entourage. »

« On insiste sur qu'il se rende le plus tôt possible à Wiesbaden. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 avril.

La fermeté du marché s'affirme encore plus vivement aujourd'hui.

Les deux 3 0/0, qui étaient restés un peu en arrière du mouvement, reprennent. Le 5 0/0 est très-demandé à 118.20 et 118.35 ; le 3 0/0 cote 83.65 et 83.92 ; l'amortissable 84 et 84.22.

Quant aux fonds étrangers, la spéculation continue à les rechercher. Le Turc est à 13.30.

L'attention des capitalistes se porte avec juste raison sur les actions du Crédit Foncier qui, en quelques séances, se sont rapidement élevées à des prix qui ne sont pas une limite, mais bien un commencement de plus-value.

Les Magasins de France et d'Algérie se sont traités aux environs de 370.

Les obligations de la Ville de Lyon se sont inscrites à 90 francs ; l'achat de ces titres est une bonne affaire pour tout capitaliste ; le 15 de ce mois il y aura un tirage dont le gros lot est de 100,000 francs.

La Société Française Financière trouve de bonnes transactions de 1,020 à 1,030 ; le comptant seul peut apprécier une valeur qui, jusqu'à ce jour, a donné un revenu fixe et invariable de 8 0/0.

On ne peut donner de meilleur conseil que celui de mettre en portefeuille quelques bons de l'Assurance Financière ainsi que des Polices de Capitalisation ; ces dernières, pour un versement de 1 fr. par mois, donnent la chance d'être remboursé dès le premier mois à 500 francs par tirage au sort.

Le marché des Sociétés Industrielles est très-ferme.

Le Suez, de 2,595, s'élève à 2,640.

Le Gaz se tient à 1,360.

Les Omnibus oscillent aux environs de 1,615.

Remarquons que les actions de chemins de fer sont plus calmes : le Lyon, 1,800 ; l'Orléans, 1,300.

Chronique Locale et de l'Ouest

Depuis que la nouvelle loi sur la nomination des maires a été promulguée, un certain nombre de maires républicains ont donné leur démission, désireux qu'ils sont de recevoir une nouvelle investiture du suffrage universel et une aussi de leurs collègues du conseil.

On cite certains conseils, et en particulier celui de Lorient en entier, qui se seraient démis.

Nous ne serions pas surpris d'apprendre qu'une partie de la municipalité de Saumur, s'inspirant de ce sentiment tout démocratique, ne suivit un tel exemple.

Nous parlions hier des brillantes expositions, dans la soirée de jeudi, des principaux magasins de Saumur.

À Tours, également, comme cela a lieu chaque année, il y avait des étalages exceptionnels qui ont été visités, jusqu'à une heure assez avancée de la soirée, par une foule de promeneurs. Nous ne citerons aucun magasin, parce qu'il nous faudrait les citer tous, ce qui serait un peu long. Contentons-nous de dire que partout on a rivalisé de goût, d'élégance et de richesse, et que tous ces étalages, intelligemment et brillamment éclairés, offraient un magnifique coup d'œil.

De même à Nantes, les principaux magasins s'étaient transformés le Jeudi-Saint en galeries d'exposition, afin de montrer à tous les yeux les dernières modes et les étoffes adoptées pour la saison prochaine.

ÉGLISE SAINT-PIERRE.

Dimanche, jour de Pâques, Messe en musique sous la direction de M. Halbert.

Kyrie et *Gloria*, de Dumont, en faux bourdons ;

Credo et *Sanctus*, de Nicou-Choron ;

Agnus Dei, de l'abbé Barat.

ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

Fête de Pâques. — Grand-messe en musique à 10 heures : *Kyrie*, de Villatei ; *Offertoire*, violon et orgue, de Lecieux ; *Élévation*, violon et orgue, de Bellini ; *O Salutaris*, de Lefebure-Wely ; *Agnus Dei*, de Jacob.

Vêpres à 3 heures, suivies de la bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement. — *Psaumes* et *O Filii* en faux-bourdons ; *Regina cali*, de Labat de Sérène.

ANGERS.

Le Jeudi-Saint. — Le ciel a particulièrement favorisé la fête religieuse d'avant-hier.

Toute la journée, éclairée par un radieux soleil, échauffée par une température estivale, a été remplie par les visites aux

nombreux « Paradis » que la piété s'est plu à élever dans nos paroisses et dans les chapelles particulières.

Une foule considérable et recueillie se pressait donc dans toutes les églises. Partout, il fallait littéralement faire queue pour pouvoir pénétrer jusqu'au chœur.

C'était aussi la fête des enfants qui ont été présentés en grand nombre aux divers autels.

Nous sommes heureux de le proclamer bien haut, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, l'athéisme que l'on prétend inculquer à nos enfants, n'est pas, Dieu merci, près de prendre droit de cité chez les Angevins. Et, à propos des imposantes cérémonies de la Semaine sainte, nous ne pouvons que répéter avec plaisir ce que nous écrivions l'année dernière, lors de la procession du Sacre :

« Le bon sens et le sentiment religieux de notre population ont su triompher de l'esprit libre-penseur auquel le gouvernement actuel — et nous ajouterons la majorité républicaine du Parlement — se plaisent à donner toute licence. » — H. B.

La visite aux tombeaux, dit également l'*Étoile*, a permis aux catholiques d'Angers de protester en faveur de la foi traditionnelle contre les ignominies du jour. L'aspect de la ville a été vraiment édifiant.

C'était comme la préparation à la grande manifestation des fêtes de Pâques. Décidément, l'athéisme officiel n'est pas en honneur.

Les concerts militaires. — Les concerts militaires du Mail, à Angers, reprendront demain dimanche 9 avril.

Ils auront lieu : les dimanche, mardi et jeudi de chaque semaine, de 3 heures à 4 heures 1/2 du soir.

La musique du 77^e jouera le dimanche et le jeudi, et la fanfare du 2^e pontonniers le mardi.

A partir du 22 avril, la fanfare du 12^e cuirassiers jouera le samedi à la même heure.

Le *Journal de Maine-et-Loire* dit qu'une épidémie de croup sévit cruellement depuis quelques jours sur les quartiers de la Chalouère, du Champ-de-Manœuvres et de la route de Paris, et frappe particulièrement les enfants de un à sept ans. On compte déjà 17 victimes.

Aux dernières nouvelles, cependant, la maladie paraît être en décroissance.

Vernoil. — Un petit enfant de 27 mois, Henri Lelong, nourrisson de la dame Duperray, fermière à la Croix-Marceau, commune de Vernoil, ayant quitté un instant sa nourrice, est tombé dans un fossé près d'un champ, où il accompagnait cette femme. On l'a retiré sans retard, mais tous les soins pour le rappeler à la vie sont demeurés inutiles.

Parçay. — Dans la matinée de lundi, le sieur Moutreau, cultivateur à la Moisselière, commune de Parçay, revenant du labour, conduisait son tombereau attelé et chargé de divers outils. Le cheval prit le mors aux dents et s'emballa dans la direction de la ferme.

La dame Parcé, belle-mère de M. Moutreau, eut la malheureuse idée de vouloir se porter au-devant de l'animal pour l'arrêter. Celui-ci la renversa et l'une des roues passa sur la tête de la femme et y détermina des lésions telles que, quand on la releva, ce n'était plus qu'un cadavre.

POITIERS.

Une jeune fille de dix-huit ans s'est jetée, mardi, à deux heures de l'après-midi, dans le Clain, du haut du pont du chemin de fer.

Cette jeune fille est la nièce d'un professeur à la faculté des sciences, M. S..., connu pour ses opinions antireligieuses. Elle demeurait avec son oncle.

Cette enfant a pu être sauvée à temps par deux jardiniers.

On attribue cet acte de désespoir à des chagrins d'amour, l'oncle se refusant absolument à lui laisser contracter mariage avec un jeune sous-officier qu'elle aimait et qui l'aimait éperdument. (*Courrier de la Vienne*.)

NANTES.

La présente campagne théâtrale doit se terminer le 30 de ce mois à Nantes ; cependant les deux salles municipales seront exploitées, pendant toute la durée du Concours régional, spécialement par la troupe de M. Marck, qui viendra jouer

Jean Baudry, *Une Chaîne*, *Le Monde où l'on s'ennuie*, et les *Rantzau*, pièce qui obtient, en ce moment, un grand succès au Théâtre-Français.

Faits divers.

Lille. — Depuis plusieurs jours, on parlait de déplorables faits d'immoralité qui se seraient passés au lycée de cette ville. Cette affaire était si grave que, malgré les renseignements certains qui nous étaient parvenus, nous avons voulu attendre que l'instruction fût terminée pour rompre le silence.

Aujourd'hui, il n'y a plus de doute. Le coupable est entre les mains de la justice. On assure même qu'il a fait des aveux complets. C'est un nommé B..., maître d'études interne. Plus de quinze enfants de huit à douze ans ont été entendus.

L'affaire viendra probablement à la prochaine session des assises.

L'enseignement congréganiste. — On mande de Troyes, 2 avril :

« Résultats des examens d'institutrices au brevet de capacité, au brevet supérieur et au certificat d'aptitude des écoles maternelles. Écoles congréganistes, 25 (tous les premiers numéros) ; écoles libres, 5 ; écoles du gouvernement, 12. Le succès des candidats congréganistes est assez marqué. »

Nous avons signalé l'excentrique mariage de M^{lle} Sarah Bernhardt avec M. Daria.

Le *Gaulois* prétend aujourd'hui que ce mariage est illégal. Il fallait, paraît-il, une dispense spéciale, et cette dispense n'a été obtenue ni des autorités civiles, ni même de l'archevêché de Canterbury. Par conséquent, si M. d'Amala (*volgo* Daria), pour éviter un retard et obtenir une dispense ordinaire, a déclaré qu'il séjournait à Londres depuis au moins quinze jours, il pourrait être poursuivi en justice criminelle à son retour à Londres.

Dans une soirée, une dame, qui chantait avec beaucoup de prétention, n'ayant pu continuer, sur le ton où elle l'avait pris, un air qu'elle venait de commencer, dit à un de nos confrères assis auprès d'elle :

— Je vais le recommencer en mi.
— Oh ! non, madame, restez EN LA, lui répartit son malicieux voisin.

BOURSE DE PARIS

DU 7 AVRIL 1882.

Rente 3 0/0.	83 55
Rente 3 0/0 amortissable.	83 90
Rente 4 1/2.	111 60
Rente 5 0/0.	118 65

Parmi les rares établissements de Crédit qui n'ont pas été atteints par la crise, on remarque la Société Française Financière, dont le siège social est à Paris, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, et dont la situation prospère mérite de fixer l'attention des capitalistes et des renfiers, soucieux de placer leur argent dans des conditions de rémunération et de garanties ne laissant rien à désirer. Une valeur de placement doit être considérée aux divers points de vue de la sécurité, qu'elle présente à ses actionnaires, du revenu qu'elle leur assure et de la plus-value que l'avenir leur réserve.

Or, la Société Française Financière est une maison de banque qui existe depuis plus de dix ans et, par ce seul fait, donne la preuve de sa vitalité ; ses dividendes, d'abord de 60 fr., se sont élevés à 70 fr., puis à 80 fr. ; ses actions, inscrites à la cote officielle, se négocient à 1,030 fr. et rapportent 7,75 pour cent d'intérêt. Comme elles seront capitalisées dans un temps peu éloigné à six pour cent, elles seront alors cotées 1,300 fr., soit une prime de 300 fr. à recueillir par ceux qui achètent ces titres en ce moment. Nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de placements offrant de pareils avantages et aussi certains.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DE BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions.
52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants.

Pour le mois d'Avril... 6.35 0/0 l'an.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

FAVEUR SPÉCIALE
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU
DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

L'ART NATIONAL, Étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables à 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleury, à Paris.

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR, Succr, 33, rue de Fleury) vient de mettre en vente un magnifique ouvrage, l'Art national, qui obtient un succès éclatant et bien mérité.

L'Art national, en effet, n'est pas seulement un ouvrage de luxe, c'est encore, et surtout, un livre d'utilité première, indispensable à tous ceux qui ont le culte de la patrie. L'auteur, H. DU CLEZIOU, en développant l'histoire de l'art en France, démontre que cet art, né de notre sol, se prolonge à travers les âges comme un filon gaulois, où l'étranger n'a rien à revendiquer. Dans ces pages magistrales, l'archéologie, avec ses preuves irréfutables, vient à l'appui de l'histoire; c'est l'œuvre d'un savant, qui écrit avec la clarté et la verve d'un vulgarisateur. L'auteur, s'adressant à tout le monde, s'est gardé des termes techniques; il a voulu parler une langue qui fût intelligible à tous; son livre est, nous osons le dire, une œuvre véritablement nationale. Les illustrations, exécutées sur les dessins de l'auteur d'après les monuments du pays et de ses musées, sont répandues avec une profusion et un à-propos si grand, qu'elles sont devenues l'expression réalisée du texte. Typographie, chromos, gravures, et la reliure elle-même vrai modèle de gaufrage artistique, sont dignes, en tout point, de la grandeur de l'œuvre.

L'Art national sera bientôt entre toutes les mains.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

PHILOTESINE au GOUDRON, poudre soluble à 2 centimes le litre remplaçant le vin de table. Agent précoceux contre les maladies du larynx, des bronches et des poumons. MARCHIER FRÈRES & Co, à Privas (Ardèche) Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 85 à Lyon, rue Thiers, 8. Prix: par Boîte de Poudre six rouge pour 100 litres, 2 francs 25 c. par la poste, 2 fr. 35.

FIOLE D'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

TAPIOCA
J. CARRÈRE
NANTES
Qualité Supérieure
En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Comestibles

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes obtiennent mille guérisons par an, par le traitement de Maladies de la peau et du cuir chevelu, par le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers, le dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à Angers, à Saumur, de midi à trois heures. À Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Conventions à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 48 matin.
8 25 —		11 h. 12 —
11 15 —	7 39 soir.	
1 17 soir.	4 55 —	
4 55 —		
7 50 —	11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 45 —
12 15 soir.	3 50 —	4 30 —
6 45 —	10 47 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 8 h. 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Visitation, n° 44.

Occupée par M. Heinrich dit Chrétien.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC SERVITUDES

Jardin, terrasse, grandes caves en roc, cours, puits et pompe, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant à M. Poitou-Bernard.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine;

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 17.

Comprenant:

Salon, salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, cave, servitudes, cour, jardin.

S'adresser à M^{me} MESLAIT, rue d'Orléans, 81, ou à M. MOUSSARD.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Bodin, 3.

Avec grand jardin, écurie et remise.

S'adresser à M. DE NEUVILLE.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (194)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE

MAISON

Rue du Pavillon, 5.

Comprenant:

Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin.

S'adresser à M^{me} DUMAS, rue Saint-Nicolas, n° 100. (197)

Etude de M. ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

Aux termes de son testament fait en la forme olographe, en date, à Martigné-Briand, du vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-un, déposé le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-deux au rang des minutes de M. ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, en vertu d'une ordonnance de la même date de M. Bodin, président du tribunal civil de première instance de Saumur, ledit testament enregistré à Oué, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 70, case 4, par M. Marchand, qui a perçu neuf francs trente-huit centimes pour le droit.

M^{me} Victoire Baffoué, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean Sigogne, demeurant à Martigné-Briand, a légué à l'Hospice de Martigné-Briand:

1° Une somme de trente mille francs qui sera, sous peine de nullité de ce legs, être employée de la façon suivante, dans l'année du décès de la testatrice:

Dix mille francs à la construction d'une chapelle pour ledit Hospice, et vingt mille francs à la fondation et à l'entretien à perpétuité dans le même Hospice de deux lits pour les indigents;

2° Les draps, les nappes, les serviettes et les essuie-mains de la testatrice.

Pour extrait dressé en conformité de l'article 3 de l'ordonnance du quatorze janvier mil huit cent trente-un.

Avec invitation à tous les héritiers qui prétendraient avoir droit à la succession de M^{me} Sigogne, d'adresser à M. le Préfet de Maine-et-Loire, dans le délai d'un mois, les réclamations qu'ils auraient à faire.

Pour extrait, ROUSSE.

Saumur, 17 mars 1882.

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

UN MAGASIN

D'Épicerie, Mercerie et Faïence.

25, rue de l'Hôtel-Dieu, à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve BOISNIER, qui l'occupe. (153)

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ,

LES FOURS A CHAUX

DE DAMPIERRE

S'adresser à M. CHIVERT, rue d'Alsace, à Saumur.

M. Chivert associerait, pour plusieurs années, un acquéreur qui le désirerait. (157)

A CÉDER, pour cause de santé, un

magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme valet de chambre ou jardinier et la femme comme lingère ou cuisinière. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un commis aux écritures.

S'adresser au bureau du journal.

M. GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

MERCERIE EN GROS

MAISON L. VINSONNEAU, A SAUMUR.

On demande, de suite,

UN APPRENTI

A L'ABEILLE

Modes, Mercerie, Bonneterie.

Maison J. PERARE,

Rue Saint-Jean, 22.

On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (181)

HOTEL DE FRANCE

11, rue Beaurepaire, Saumur.

Ancien Hôtel de la Promenade TAMAIN, propriétaire.

Table d'hôte. — Service à la carte. — Pensionnaires à prix modérés. — Dîners pour la ville. — Grande salle pour Festins et noces. — Omnibus pour la ville. — Voitures à volonté.

Nouvelle installation.

BLANCHISSERIE SAUMUROISE.

AVIS

Le Directeur invite les dames à venir, tous les mardis, à partir de midi, pour visiter l'établissement et se rendre compte de la supériorité et des soins apportés dans le blanchiment du linge. (193)

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUFRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. Trouvé, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

Vient de paraître:

NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS

(2^e EDITION)

Un volume in-12, avec gravure.

Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie Notre-Dame.

ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus renommée de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'élégance de son outillage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude de ses ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemins de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

NOTA. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs millions d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demander par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le